

— 196 —

1899-1910. Charles Lichou, de Trégarantec.

1910. Jacques Guillou, de Pleyben.

Près du manoir de Lescoat-Pappe, se trouvait une chapelle, aujourd'hui en ruine, dite *Le Moguer*, dédiée à Notre-Dame du Mur.

LANDÉDA

Cette paroisse faisait partie de l'ancien territoire connu sous le nom de *Ploédiner*, comprenant Lannilis, Landéda et Brouennou. Une note, inscrite sur les registres de Landéda, dit que l'église « a été dédiée par Yves, évêque de Léon, le dimanche après la Saint-Luc 1486 ». Si la date est exacte, la dédicace de l'église doit être attribuée à l'évêque de Léon Antoine de Longueuil, 1484-1500 ; car nous ne connaissons aucun évêque de Léon du nom d'Yves, depuis le titulaire de cet évêché, de 1273 à 1292.

Le patron de la paroisse est saint Congar, abbé, selon les uns (du Mottay), évêque, selon les registres du Léon.

L'église est toute moderne, ayant été reconstruite au milieu du siècle dernier, par suite d'un incendie.

Le 19 Décembre 1821, le recteur, M. Bazil, annonçait à l'Evêque que, la veille 18, à deux heures de l'après-midi, un horrible coup de tonnerre foudroya l'église. « Il est inouï qu'un seul coup ait pu produire une si horrible

— 197 —

dévastation : la tour est en bas, depuis la pointe jusqu'aux premières guérites ; ce qui reste de la couverture de l'église menace à tout instant de tomber ; il est impossible d'y célébrer l'office divin. » Le Recteur demandait de transférer le service paroissial soit à Sainte-Marguerite, soit plutôt à Brouennou, où il y a une cloche et des fonts baptismaux.

En Septembre 1822, on avait disposé une petite chapelle, au pied de la tour de l'église, pouvant contenir une quarantaine de personnes, et encore pouvait-on craindre de voir la tour s'effondrer. Faute de ressources pour une reconstruction, on se contenta d'une réparation et, lors de la Pâque 1823, le Recteur demandait à Monseigneur l'autorisation de bénir de nouveau l'église et le cimetière. Ce ne fut que vers 1850, que l'église fut rebâtie ; le clocher, réparé, semble être du xvii^e siècle.

M. de Kerdanet, qui l'avait vue avant sa reconstruction, nous dit y avoir remarqué les dates suivantes : sur un bénitier, 1598 ; 1716, sur le lambris, qui avait été peint par Herbaut *junior* ; sur la tour, 1731 ; sur les fenêtres, 1760-1761.

Dans l'église, on vénère une statue de la Vierge provenant de Notre-Dame des Anges ; mais, dit M. de Kerdanet, ce ne doit pas être « la très belle image de Notre-Dame des Anges, ravissante pièce qui inspire je ne sais quelle tendresse de dévotion à tous ceux qui la contemplant, » comme s'exprimait le R. Père Cyrille, au commencement du xvii^e siècle.

On y honore également les statues de saint Congar, saint Eloi, saint Guénolé et saint Herbot. Dans l'ancienne église, se voyait le tombeau de Simon de Tromenec, le représentant en chevalier, les deux pieds en profil, tournés du même côté. Cette tombe a été transportée dans la chapelle de Saint-Laurent du Tromenec, actuellement en ruine.

Déjà, lors de la visite, en 1774, l'Evêque avait ordonné que cette tombe, sise contre le premier pilier au haut de l'église, côté de l'Évangile, serait mise de niveau avec le pavé. Elle ne porte point d'inscription.

*
*
*

Le 18 Mai 1643, le bourg de Landéda dut être en émoi par le mariage d'un Turc avec une fille du pays, Marguerite Godec ; mais le recteur, Claude Quémeneur, s'était bien assuré que « Charles Alyc, turc de Mahon de la ville d'Arger (Alger), était néanmoins bon catholique » et, pour preuve, il inscrit au registre les lettres testimoniales suivantes, qui nous donnent un précis de la vie aventureuse de ce malheureux et de son heureuse conversion.

« Nous, Jean-Claude de Ville, docteur en sainte théologie et en droit, chanoine de l'église collégiale de St-Paul, custode en l'église de St-Croix, parochiale de la cathédrale, lieutenant en l'Officialité ordinaire et métropolitaine, et vicaire général substitué, au diocèse de Lyon ;

« Faisons foi avoir conféré le saint sacrement de baptême à Charles Alic, turc de nation, du lieu d'Argel, fils de Solyman, marchand de drap, et âgé de 22 ans, à nous adressé et renvoyé à cet effet, par M. de la Paye, chanoine et vicaire général du diocèse de Lyon, et de l'avis de M^{sr} de Halgucour, lieutenant du Roi au pays de Lyonnais, Foretz, Beaujolys, etc... ;

« Icelui Alic ayant été prins en mer et fait esclave par les Espagnols et demeuré forçat en galères d'Espagne quatre ans, et aux fles de St Honoré et St^e Marguerite quatre mois ; ses fers coupés avec une lime, s'étant jeté la nuit en mer et fait trois milles à la nage, arriva vers

Antibes où, de crainte d'être prins, il gagna les montagnes et enfin, vivant d'aumosnes, il est venu à Lyon.

« Apres instantes demandes et prieres d'être reçu au saint baptême, et ayant fait vœu si Dieu lui accordait la grace d'échapper à son esclavage, auquel il souffrait des cruautés incroyables, après tous interrogats nécessaires en telle rencontre on lui a accordé, et en effet il l'a reçu avec le nom de Charles sur les sacrés fonts de la dite église de St^e Croix, ce jourd'hui 19 Juin 1636, avec toutes les circonspections, circonstances, catéchisme, instruction et saintes cérémonies en tel cas requises et accoutumées.

« Le parrain a été M^{re} Charles Audran (1), sculpteur et graveur en taille douce, qui a apporté un soing, diligence, zele et charité non pareille.

« La marraine a esté honneste Claudine du Pré, fille non encore mariée de Jean du Pré, du lieu de St Genez et Marifaux en Foretz, assistés de MM. Philippe Elzias, natif de Nice, habitant de la ville d'Aix en Provence, escolier de médecine ; Alexandre La Barre paracelce chirurgique de Hysteron ; Frédéric Boy, ecuyer de Marseille, le tout avec grand concours, dévotion et applaudissement du peuple, dont et de quoy, à sa requête, lui avons concedé, signé de notre main et scellé de notre scel la présente attestation pour lui servir tant que de raison.

« Fait à Lyon, en notre maison de la custoderie, mois et an que ci dessus.

« Signé : J. C. DE VILLE, custode et vic. g^{al} substitué. »

Le 3 Janvier 1673, on signale le décès de François Calvin, mort à Landéda, âgé d'environ 104 ans.

(1) Claude Audran, né à Paris en 1597, s'établit comme graveur à Lyon, où il mourut en 1677.

*
*
*

En 1703, grâce au concours généreux d'une dame de Kerlech et du recteur, M. Faujour, fut fondé, à Landéda, un hôpital qui aurait pu rendre de grands services à la paroisse, si, par la suite, il avait été bien administré.

« Le 10 Septembre 1703, dame M^{ie} de Kerlec'h, V^{ve} de messire Jean de Guergorlay, chevalier S^{er} de Kersalaün, de Tronsilit, etc., donna à missire Jean Faujour, recteur de Landéda, une vieille maison, cour, jardin et dépendances, au bourg de Landéda, pour le dit Recteur y bâtir maison et logement en forme d'hôpital, pour l'usage des pauvres et de ceux qui les assisteront, à la seule charge de faire apposer les armes de la dite dame et celles de son mary au-dessus de la porte de la cour, et d'aménager, dans la dite maison, une chambre destinée à la dite dame, pour y mettre un prêtre ou autre personne utile au secours des pauvres. »

Sur ce fonds le Recteur construisit, à ses frais, le corps de logis de l'hôpital et la chapelle, et le 21 Juillet 1705, M^{sr} de la Bourdonnaye, évêque de Léon, approuvait la fondation, permettait de bénir la chapelle sous le vocable de saint Louis. L'hôpital devait être gouverné par le Recteur, ou tout autre prêtre à la nomination de l'Evêque.

Par la suite, les libéralités affluèrent si bien, qu'au milieu du xviii^e siècle, l'hôpital avait plus de 1.000 livres de rente.

Il n'y avait, dès le principe, que « six personnes nécessaires logées dans cette maison ». Par la suite, d'autres y furent admises, et on les employait à cultiver les terres de la maison. Les choses allèrent bien tant que l'adminis-

tration de l'hospice fut confiée à des prêtres ou à des personnes de confiance, comme à M^{ie} du Porzic, en 1722, car nous apprenons, par un acte du 22 Mars de cette année, que les seigneurs Rodellec du Porzic avaient créé une rente de 30 livres pour la pension d'une D^{ie} du Porzic, chargée de gouverner l'hospice de Landéda ; à sa mort, la pension était réversible, à perpétuité, au profit de l'établissement, à charge d'un *Pater, Ave et De profundis*, tous les jours.

Les libéralités en faveur de l'hospice, fort abondantes jusqu'en 1743, cessèrent presque complètement. C'est qu'à partir de cette époque, l'administration de cet établissement devint déplorable ; on pourra s'en faire une idée par le mémoire adressé au Roi, en 1782, par M^{sr} de la Marche (Evêché) :

« Par succession de temps, y est-il dit, le Recteur a perdu la manutention de l'hôpital, le corps politique, chargé du gouvernement des fabriques, s'est emparé de celui de cette maison et de tous ses revenus.

« En Bretagne, le corps politique de chaque paroisse est composé de douze paysans ; leur administration est la plus mauvaise qu'on puisse imaginer, celle de Landéda en est une preuve :

« Le corps politique nomme un de ses membres gouverneur de l'hôpital. Ce paysan, dont la demeure est quelquefois éloignée d'une lieue, est occupé de sa ferme et de son ménage, et il est établi des valets et des servantes pour tenir celui de l'hôpital. L'éloignement du gouverneur, qui se rend à l'hôpital, tout au plus, tous les huit jours, laisse habituellement sans surveillant des domestiques, ordinairement sans capacité et quelquefois sans conduite. Ce gouverneur est quelquefois lui-même un homme très dérangé ; on conçoit, d'après cela, ce que doit être, en pareilles mains, un hôpital, sans clôture, qui con-

tient des pauvres de tout sexe et de tout âge. On ne sera pas surpris de n'y trouver ni exercice de piété, ni ordre, ni règle, ni économie; en sorte que cette maison est plutôt un lieu de débauche, de dissension et de pillage, qu'un hospice de charité. Les pauvres y sont aussi mal pour le temporel que pour le spirituel. La chapelle est abandonnée, et les messes fondées ne sont pas desservies, parce que les revenus se dissipent plutôt qu'ils ne se dépensent.

« Les revenus montent à plus de cent pistoles; on ne doute pas qu'ils ne fussent portés à un quart et peut-être à un tiers en sus, s'ils étaient en d'autres mains; mais ces douze paysans sont en possession de disposer de ces biens et de se les adjuger en ferme à eux-mêmes ou à leurs amis, au prix qu'ils jugent à propos. »

Pour remédier au mal, l'Evêque proposait de ne plus recevoir aucun pauvre, et de renvoyer ceux qui peuvent l'être sans inconvénients, puis d'appliquer les revenus aux pauvres de Landéda, par les mains de Filles de la Charité, qui seraient établies à l'hôpital, et secourraient les pauvres à domicile; mais comme il est certains pauvres qu'il est nécessaire de conserver tant qu'ils existent, on formera un bureau d'administration, sous la présidence de l'Evêque ou du Recteur le représentant, du gentilhomme le plus âgé de la paroisse, du sénéchal, du procureur de la juridiction seigneuriale et d'un notable nommé par le corps politique.

Par Lettres données à Versailles, le mois de Mars 1784, le Roi donnait satisfaction à la demande de l'Evêque, disant que les Sœurs de la Charité établies à Landéda seraient également chargées de tenir une école pour l'instruction des jeunes filles. Mais tous ces beaux projets furent arrêtés dans leur complète exécution par la Révolution, qui menaçait déjà de tout détruire.

L'enquête sur la mendicité à Landéda, faite en 1774,

par M. Le Jeune, recteur, n'avait pas peu contribué à provoquer et la supplique de M^{sr} de la Marche et l'ordonnance royale au sujet de l'hôpital de Landéda.

« Il y a, dans ma paroisse, environ 240 familles, dont 40 ou environ aisées, environ 40 à la mendicité, et le reste bien au-dessous de la médiocrité.

« Les sources de mendicité sont : la misère publique; la cherté des denrées; les salaires perdus au service des troupes, au fort de la saison, pendant la dernière guerre; le grand nombre d'enfants des chambriers et journaliers, qui n'ont et ne peuvent avoir ni vaches ni bestiaux, faute de terrain pour les nourrir; le défaut de travail, à Brest, où les paroissiens vont travailler pour le Roi, lorsque le travail abonde.

« Heureusement nous n'avons point de fainéants ni de dérangés par la boisson : l'eau de puits, un peu de pain d'orge sec et de lait mendiés, des briniques, quelques mauvais poissons, voilà l'ordinaire de nos pauvres; et, en général, ce n'est qu'à force d'un travail le plus dur, nuit et jour, à la grève, qu'ils peuvent avoir les moyens de subsister.

« Les enfants et les vieillards hors d'état de chercher l'aumône sont à l'hôpital, de façon que les mendiants sont d'une classe moyenne : enfants plus avancés en âge, filles, femmes, presque tous invalides.

« Je ne vois pas comment pouvoir empêcher la mendicité. Notre paroisse est, en même temps, peuplée et bornée, il n'y a rien à y clore. Le meilleur quartier, qui est l'Armorique, est inondé de sables, depuis bien des années, et ils font toujours insensiblement des progrès, autre source de pauvreté pour le pays.

« Il semble, cependant, qu'il y aurait quelques moyens de soulager la misère publique, ce serait : 1^o de nous affranchir de la servitude des moulins : un pauvre vassal,

— 204 —

à qui on prend le 12^e, le 10^e, le 8^e, le 6^e et quelquefois plus de son grain, ne peut pas manquer de se ressentir d'une si forte saignée ;

« 2^o Il faudrait tolérer la coupe du goémon dans le temps où les paroissiens la trouveront plus utile pour le bien de la paroisse ;

« 3^o La faire interdire aux étrangers ;

« 4^o Permettre qu'après la provision faite pour l'engrais de la paroisse, on puisse en vendre le surplus aux étrangers. Nos Armoricains, s'ils n'ont plus la liberté de sécher le goémon, de le vendre, sont tous sans ressource. »

Le Recteur parle aussi de l'hôpital, où il y a eu jusqu'à vingt-cinq pauvres ; il sert aussi aux marins qui tombent malades à L'Abervrac'h, et aux troupes du Roi, qui en temps de guerre, sont au fort de Cesson. Le Recteur ajoutait que, pour y maintenir le bon ordre, il serait à désirer qu'on puisse y proposer des Sœurs de la Charité ou des Sœurs grises.

Une question vitale, pour Landéda comme pour toute la côte du Léon, était la coupe du goémon. Il avait été arrêté, par l'Amirauté, que cette coupe ne pourrait se faire que pendant trente jours, et seulement l'un des trois premiers mois de l'année. C'était un moment mal choisi ; car, comme le fait remarquer un mémoire appuyé par M^{sr} de la Marche, « dans les mois de Janvier, Février et Mars, la coupe est presque impraticable, tant à raison de la brièveté des jours que de la dureté de la saison, et de l'agitation de la mer sur une côte en grande partie hérissée de rochers ».

Si bien que, depuis plusieurs années, cette ordonnance de l'Amirauté était tombée en désuétude, à Landéda du moins, où il était convenu que la coupe du goémon aurait lieu le lendemain de la Saint-Marc, 26 Avril ; ils avaient ainsi le loisir de bien le sécher et d'avoir des routes plus

— 205 —

praticables, pour céder aux paroisses terriennes le surplus de la récolte nécessaire à la paroisse. Malheureusement, l'Amirauté vint enfin à s'apercevoir des manquements aux règlements dont elle prétendait exiger l'exécution avec toute rigueur. C'était la ruine pour Landéda, tout spécialement, parce que Lannilis, qui possédait de grands bateaux, pouvait affronter les dangers de la mer, en hiver, et avait, des deux côtés de l'anse, de meilleures conditions pour bien sécher le goémon. Et Landéda, qui, en Avril, trouvait ses côtes dévastées, n'osait pas se plaindre ni attaquer les pêcheurs de Lannilis, car ceux-ci se targuaient d'être seuls en règle, en coupant le goémon dans le temps fixé par les ordonnances de l'Amirauté. Telles étaient les données d'un mémoire formulé par M. Le Jeune, recteur de Landéda, et fortement appuyé par Monseigneur de Léon.

(A suivre.)